

Rapport de gestion 2013

Tribunal pénal fédéral



Partie générale	36
Composition du Tribunal	36
Organisation du Tribunal	38
Marche des affaires	39
Coordination de la jurisprudence	41
Administration du Tribunal	41
Collaboration	43
Statistiques	44

Rapport de gestion du Tribunal pénal fédéral 2013

Bellinzona, le 21 janvier 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil
des Etats,

Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'organisation
des autorités pénales de la Confédération (loi sur l'organisation des
autorités pénales, LOAP; RS 173.71), nous vous soumettons notre
rapport de gestion pour l'année 2013.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée
et pour les moyens mis à notre disposition dans l'accomplissement de nos
tâches. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats,
l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Tribunal pénal fédéral

Le président:

Daniel Kipfer Fasciati

La secrétaire générale:

Mascia Gregori Al-Barafi

Partie générale

Composition du Tribunal

Organes de direction

Présidence

Président: Andreas J. Keller
Vice-président: Daniel Kipfer Fasciati

Commission administrative

Président: Andreas J. Keller
Vice-président: Daniel Kipfer Fasciati
Membre: Roy Garré

Cour plénière

Membres: Peter Popp
Walter Wüthrich
Andreas J. Keller
Emanuel Hochstrasser
Sylvia Frei
Daniel Kipfer Fasciati
Tito Ponti
Miriam Forni
Giorgio Bomio-Giovanascini
Roy Garré
Cornelia Cova
Jean-Luc Bacher
Patrick Robert-Nicoud
Stephan Blättler
Giuseppe Muschiatti
Nathalie Zufferey Franciulli
Joséphine Contu Albrizio
David Glassey

La répartition linguistique demeure inchangée: 10 juges (8,3 postes à plein temps) exercent leurs tâches en langue allemande, 6 (5,6 postes à plein temps) en langue française et 2 (1,6 postes à plein temps) en langue italienne.

Secrétariat général

Secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi
Secrétaire général suppléant: Patrick Thomann

Cours

Cour des affaires pénales

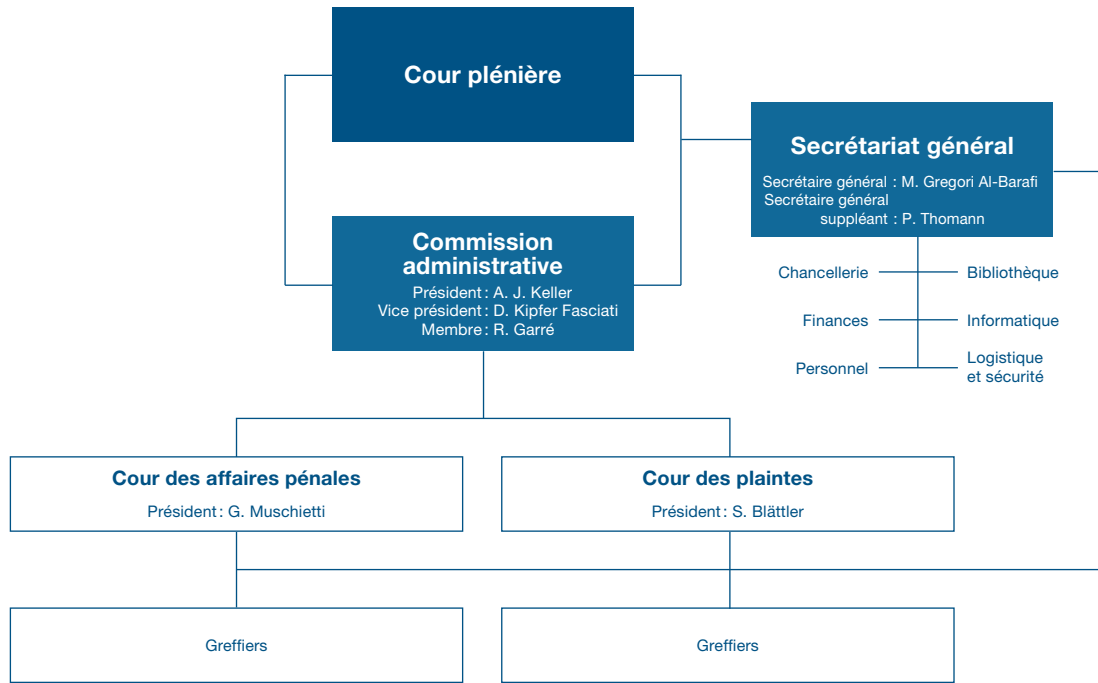
Président:	Giuseppe Muschietti
Membres:	Peter Popp Walter Wüthrich Emanuel Hochstrasser (double affectation) Sylvia Frei Daniel Kipfer Fasciati Miriam Forni Jean-Luc Bacher Joséphine Contu Albrizio David Glassey

Cour des plaintes

Président:	Stephan Blättler
Membres:	Andreas J. Keller Emanuel Hochstrasser (double affectation) Tito Ponti Giorgio Bomio-Giovanascini Roy Garré Cornelia Cova Patrick Robert-Nicoud Nathalie Zufferey Franciulli

Le 25 septembre 2013, l'Assemblée fédérale a élu, sur proposition du Tribunal, les juges Daniel Kipfer Fasciati et Jean-Luc Bacher comme président, respectivement vice-président pour les années 2014 et 2015. Le 22 octobre 2013, la Cour plénière a décidé, pour la même période, la composition des cours et de la Commission administrative. Cette dernière se compose, outre du président et du vice-président du Tribunal, des juges Sylvia Frei, Stephan Blättler et Giuseppe Muschietti.

Organisation du Tribunal



Le nombre de juges au sein du Tribunal est resté stable avec 18 personnes (volume d'occupation : 15,5 postes à plein temps). Le nombre de greffiers a augmenté d'une per-

sonne suite à un engagement en langue française, pour arriver à 21 personnes (volume d'occupation : 18,9 postes à plein temps).

Marche des affaires

En comparaison avec l'année précédente, la charge d'affaires a légèrement baissé dans la Cour des affaires pénales et encore augmenté dans la Cour des plaintes. Le nombre d'affaires pendantes dans les deux Cours à la fin de l'année est légèrement inférieur à l'année précédente. En ce qui concerne la Cour des affaires pénales, il y a lieu de préciser que d'une part, les nombres absolus ne donnent aucune indication quant à la complexité des différentes affaires. D'autre part, les affaires peuvent générer un travail nettement différent de par le seul fait qu'elles impliquent une ou plusieurs personnes. Par conséquent, la statistique n'a qu'une valeur relative. Elle permet au mieux de dégager des tendances et doit donc être appréciée sur une période plus étendue. Ainsi, le nombre d'affaires dont la Cour des affaires pénales a été saisie est supérieur à la moyenne des trois et des cinq années précédentes et il n'existe aucun indice d'une tendance à la baisse, d'autant que le Ministère public de la Confédération a d'ores et déjà annoncé le dépôt d'actes d'accusation dans des affaires complexes et volumineuses. En outre, si le nouveau Procureur général a défini de nouvelles priorités dans l'emploi de ses ressources, elles n'ont pas encore eu d'effet sur les accusations. Par ailleurs, la tendance au recours aux nouvelles formes de liquidation des affaires selon le nouveau droit s'est confirmée: classement après conciliation, ordonnance pénale et procédure simplifiée. En 2013, une procédure en langue française a mobilisé presque entièrement les trois juges de la composition et la greffière. La durée moyenne pour la motivation des jugements a encore une fois baissé; néanmoins dans des cas isolés, il n'a pas été possible de respecter le délai de trois mois.

Les affaires liquidées par la Cour des plaintes ont connu une augmentation notable. Ainsi le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année a été réduit quand bien même les entrées ont encore une fois légèrement augmenté. Les affaires pendantes depuis plus de six mois à la fin de l'année ont nettement diminué (10; année précédente: 52). Les problèmes relevés dans le précédent rapport de gestion ont donc été résolus.

Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie à 5 reprises (2012: 4 réunions). En 2013, les séances de la Cour plénière ont été consacrées principalement à la constitution des Cours, à la réélection des présidents de Cours et à la constitution de la Commission administrative pour les deux prochaines années.

Commission administrative

La commission administrative s'est réunie à 9 reprises (2012: 10 réunions) pour traiter des affaires courantes de l'administration judiciaire. En particulier, elle a suivi la dernière phase du chantier du nouveau siège du Tribunal. En 2013, le Tribunal a conclu avec le Conseil fédéral une convention sur la collaboration dans le domaine de l'infrastructure. Pour la même raison, le Tribunal et le canton du Tessin ont adapté la convention déjà en vigueur en ce qui concerne les tâches du canton en matière de sécurité et d'autres services.

Cour des affaires pénales (Tribunal pénal de première instance de la Confédération)

Le nombre des affaires entrées, 43 (année précédente: 48), est le deuxième plus élevé des cinq dernières années et excède ainsi la moyenne sur trois ans (42). Durant l'année, 50 prononcés finaux (année précédente: 49) ont été motivés, notifiés et liquidés; leur nombre est ainsi plus élevé que la moyenne sur trois ans, qui s'élève à 46. Fin 2013, 16 affaires (année précédente: 23) sont pendantes: 13 d'entre elles (année précédente: 12), concernant 32 personnes (année précédente: 26) n'ont pas encore fait l'objet d'un prononcé. Trois autres affaires ont été jugées mais n'ont pas encore été motivées. La durée moyenne entre la litispendance et le prononcé est de 6,1 mois, celle entre la litispendance et l'expédition des considérants écrits de 7,6 mois. La durée moyenne de la motivation était de 1,5 mois. Seuls certains cas, pour des raisons objectives, n'ont pu être motivés dans le délai légal de trois mois. Les affaires pendantes ont engendré 13 procédures annexes dont la décision incombait pour 7 d'entre elles au collège des juges (année précédente: 27); elles ont toutes été liquidées. Les patri-

moins séquestrés, parfois très importants, ont entraîné des tâches de contrôle et de gestion considérables cette année également. La comparaison avec une période de cinq ans montre une augmentation continue et à long terme des affaires entrées et liquidées, quand bien même le nombre d'entrées est légèrement inférieur à l'année précédente. Depuis l'entrée en vigueur du CPP, le Ministère public de la Confédération fait usage de l'ordonnance pénale (11 oppositions; année précédente: 13) et de l'accusation selon la procédure simplifiée (9 entrées; année précédente: 7). Les nouvelles règles de compétence ont augmenté notablement le nombre de procédures conduites par le juge unique (26 entrées; année précédente: 30). Dans le nombre d'affaires liquidées figurent 6 cas où l'acte d'accusation a été renvoyé au Ministère public (année précédente: 8).

Cour des plaintes

L'année 2013 a vu pour la deuxième fois les affaires qui ressortissent à la procédure pénale et celles qui se rapportent à l'entraide judiciaire internationale en matière pénale réunies au sein de la Cour des plaintes unique. Des étapes supplémentaires ont été franchies pour harmoniser de manière optimale les méthodes de travail, soit le contrôle des délais systématique et unifié par la chancellerie et un vade-mecum à l'intention des greffiers qui recouvre les deux domaines de compétences. En termes de personnel, l'année 2013 a été favorable. Ni fluctuation ni absence inhabituellement longue n'ont eu lieu (congés, maladies, vacances de postes intérimaires). Dès le début du mois de mars, la Cour a disposé d'une greffière supplémentaire en langue française et a bénéficié, essentiellement en langue italienne, de l'apport supérieur à la moyenne de greffiers de la Cour des affaires pénales. En revanche, elle a mis des juges à disposition de la Cour des affaires pénales, principalement en italien également. Dans les autres langues et dans la même mesure que les années précédentes, elle a bénéficié du soutien de greffiers de la Cour des affaires pénales. Les travaux en rapport avec le déménagement du Tribunal ont eu une légère incidence négative sur la productivité, qui demeure cependant difficile à quantifier. Le

nombre de cas entrés durant l'année du rapport a augmenté de 33 (soit env. +5%) pour atteindre 683, nombre le plus élevé jamais atteint à première vue. Il doit toutefois être relativisé car il comprend 49 affaires connexes en langue italienne entrées début décembre 2013. En langue allemande les entrées n'ont que très peu augmenté (env. +2,5%) et légèrement baissé en langue française (-4,5%); elles se situent cependant toujours au niveau des affaires en langue allemande. Les nombres n'expliquent pas l'évolution entre ces deux langues durant l'année: en effet, durant le premier semestre, les entrées en allemand étaient supérieures de 50% à celles en français alors que ces dernières étaient de 43% plus élevées que les premières durant le second semestre. Le nombre d'affaires liquidées a augmenté de 83 et atteint 689 (+13,7%) et représente le plus haut jamais atteint, ce qu'on était en droit d'attendre vu la situation en matière de personnel. Le nombre des affaires pendantes fin 2013 était de 235 (année précédente: 241) et était même descendu à 175 fin septembre. Le taux d'affaires closes en six mois s'élève à env. 75%. Des affaires pendantes fin 2013, 10 (2012: 52) le sont depuis plus de 6 mois.

Coordination de la jurisprudence

Durant l'année du rapport, aucune question ne s'est posée qui aurait nécessité de coordonner la jurisprudence des deux Cours.

Administration du Tribunal

Personnel

Fin 2012, en plus des juges, 45 personnes occupant 40,2 postes à plein temps étaient employées par le Tribunal. Durant l'année du présent rapport, 3 personnes (1 greffière et 2 secrétaires) ont quitté le Tribunal tandis que 7 collaborateurs (1 greffière, 1 secrétaire et 5 employés des services) ont débuté leur activité. Les stagiaires, engagés pour une période limitée de six mois, ne sont pas inclus dans les fluctuations de personnel. Fin 2013, l'effectif du Tribunal comptait, en plus des juges, 50 collaborateurs occupant 42,65 postes à plein temps.

Finances

Le bilan du Tribunal pénal fédéral présente en 2013 des dépenses d'un montant de CHF 12 918 650 et des recettes d'un montant de CHF 12 417 82, dont il résulte un excédent de charges de CHF 11 676 868.

Les recettes issues de frais de justice (compte E1300.0001) ont représenté CHF 1 150 901 et sont de 54% supérieures à celles de l'année précédente. Cette augmentation est due à l'augmentation des décisions y relatives (422 au lieu de 338), à celle des émoluments par affaire (CHF 2544 au lieu de 2253) et de l'encaissement par voie de poursuite de créances anciennes (env. CHF 79 000).

Les charges de personnel des juges et des collaborateurs (compte A2109.0001) s'élevaient en 2013 à CHF 10 466 060 et ont ainsi augmenté de 5,6% par rapport à 2012. Cette augmentation résulte pour 5% env. de l'augmentation du nombre de collaborateurs (en moyenne 3,1 postes à plein temps), de l'augmentation des salaires réelle (+0,5%) et des augmentations de salaires ordinaires. Le crédit correspondant a été utilisé à 96%.

Les dépenses liées aux procédures pénales (compte A2111.0217), soit CHF 255 277, sont inférieures aux sommes budgétées, en particulier du fait que les mesures de sécurité prises par la police tessinoise en collaboration avec la police fédérale se sont avérées moindres que prévu.

Les dépenses budgétées de CHF 122 000 pour le nouveau siège (compte A2111.0274) ont été augmentées par le report du solde

de l'année précédente de CHF 458 000 à CHF 590 000. CHF 465 541 ont été effectivement dépensés, destinés au réseau GSM/UMTS (env. CHF 94 000), à l'ouverture du bâtiment (env. CHF 106 000), au scanner (env. CHF 82 000), aux réseaux de téléphonie fixe (env. CHF 49 000) et wifi et PolCom (env. CHF 33 000), à l'installation de vidéoconférence (env. CHF 26 000) et à la cafétéria (env. CHF 14 000). Une partie du solde sera reporté en 2014.

Les dépenses liées à l'informatique (compte A2114.0001) se sont élevées à CHF 468 244, soit CHF 53 000 de moins que l'année précédente. Si les dépenses d'env. CHF 150 000 engendrées en 2012 par le projet «W7+» (voir ci-après «Informatique») n'ont pas été à la charge de la présente période, les frais du support IT par l'OIT ont augmenté de CHF 33 000 et des dépenses extraordinaires d'env. CHF 55 000 ont dû être consacrées à l'achat de licences pour le programme de gestion de dossiers Juris. Le projet «SD et E-billing out» destiné à la facturation électronique a été mené à terme grâce aux ressources internes et sans générer de coûts directs. Des informations complémentaires relatives aux finances figurent dans le document à l'appui du bilan 2013 établi par le Département fédéral des finances (DFF).

Informatique

Le déménagement dans le nouveau bâtiment a nécessité la mise en service de structures parallèles dans les domaines des réseaux, de la téléphonie et des serveurs. En revanche, il a suffi de transférer dans les nouveaux locaux les ordinateurs des collaborateurs, qui avaient été remplacés l'an passé. De nombreuses tâches d'organisation en rapport avec le nouveau bâtiment ont été planifiées à l'avance de sorte que l'année 2013 a pu être consacrée principalement au déménagement et à l'installation des composants actifs.

En matière d'informatique, il a été possible de réaliser des économies dans plusieurs domaines. A titre d'exemple, le réseau de l'ancien siège était obsolète bien avant le déménagement, mais son remplacement n'a pas été effectué avant. En revanche, l'ancienne installation téléphonique, dont les coûts d'entretien étaient nettement moins élevés que

celle prévue pour le nouveau siège, a été conservée et installée intégralement dans le nouveau bâtiment.

La collaboration avec l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications (OIT) s'est avérée positive durant l'année 2013 et les prestations fournies ont été très appréciées par le Tribunal.

Le nouveau site web du Tribunal a été mis en ligne durant le deuxième trimestre. Il s'agissait de faciliter l'accès aux informations par les utilisateurs et de l'harmoniser, dans sa structure et son apparence, aux sites des autres tribunaux fédéraux. En 2013, les modèles de documents du système de gestion des affaires ont également été adaptés dans leur aspect et leur fonction, ce qui a nécessité la création de 150 modèles dans les trois langues.

Le service IT a toujours évalué si la réalisation des projets cités et d'autres en cours pouvait l'être en interne avec pour objectifs une plus grande autonomie et flexibilité et un meilleur contrôle des coûts.

Bibliothèque

En 2013, le déménagement de la bibliothèque et de ses archives au nouveau siège a été planifié; il a été exécuté mi-octobre 2013.

Exploitation, logistique et sécurité

Les collaborateurs du service de logistique et de sécurité ont fait face à plusieurs défis en 2013. Tout en veillant à l'exploitation ordinaire du Tribunal et au déroulement de procès, certains longs de plusieurs semaines, ils ont fait valoir les besoins des utilisateurs en matière de sécurité et d'exploitation durant la dernière phase de la construction du nouveau bâtiment et, de plus, participé à la réception des travaux et à l'élimination des défauts. Pour permettre la transition sans accroc vers le nouveau siège, les collaborateurs responsables se sont familiarisés à l'avance avec la technique complexe du bâtiment et son fonctionnement. En collaboration étroite avec le Service fédéral de protection, ils ont planifié, testé et défini de nombreux processus relatifs à la sécurité, soit le contrôle des entrées et des visiteurs.

Les collaborateurs du service ont utilisé leurs compétences lors de la planification et du déroulement des festivités d'inauguration du nouveau siège, les 25 et 26 octobre 2013.

Une des tâches principales du service, en collaboration avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique a résidé en la conception, la planification et l'exécution du déménagement du Tribunal. Le transfert de toute l'infrastructure et des archives, auparavant sur deux lieux différents, dans le nouveau bâtiment a eu lieu immédiatement après l'inauguration officielle, durant un bref laps de temps et sans interruption de l'activité du Tribunal.

Projet «Nuova Sede»

Après divers retards qui se sont accumulés, le bâtiment a été achevé fin septembre 2013. Grâce à une planification parfaite, le déménagement de l'infrastructure des bureaux s'est déroulé sans anicroche durant une semaine de travail entre fin octobre et début novembre 2013, après les festivités d'inauguration.

Le nouveau bâtiment, à la fois esthétique, de haute qualité et fonctionnel répond aux exigences les plus modernes en matière de déroulement d'audiences et de sécurité et offre un cadre idéal pour l'activité judiciaire.

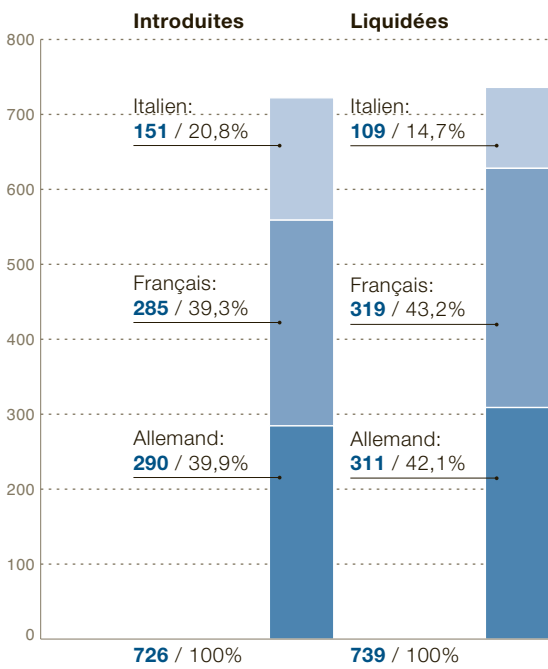
Les cérémonies des 25 et 26 octobre 2013 ont connu un grand succès. En particulier, la journée des portes ouvertes a vu presque 6000 personnes visiter le bâtiment et montrer leur intérêt à la nouvelle institution et à son lieu de travail.

Le Tribunal pénal fédéral remercie les Chambres fédérales pour leur soutien constant et généreux, qui a permis de réaliser un palais de justice digne de ce nom.

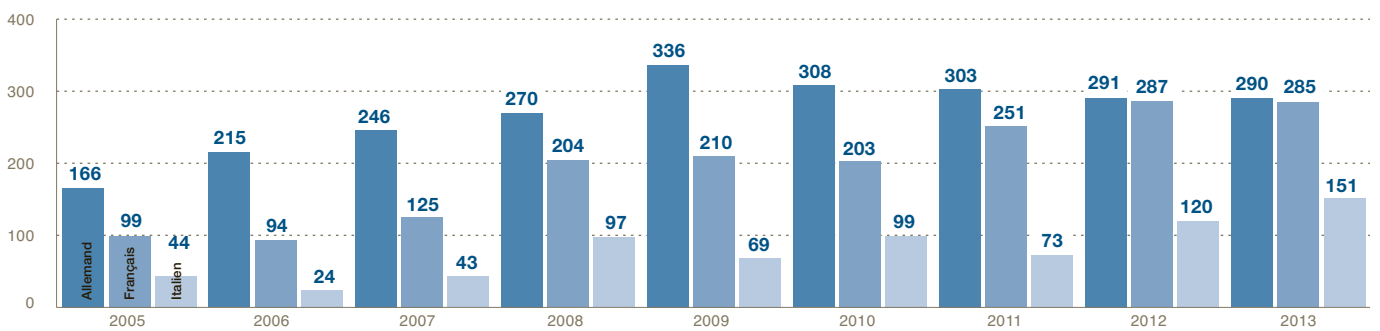
Collaboration

Les contacts entre la commission administrative du Tribunal pénal fédéral et le Tribunal fédéral comme autorité de surveillance, particulièrement dans le cadre des séances de surveillance, ont été comme toujours positifs. Il en va de même des contacts et de la coordination sur des sujets techniques à l'échelon du secrétariat général et des services. Durant l'année du rapport, les commissions administratives des trois tribunaux fédéraux de première instance se sont réunies pour une séance de discussion sur des thèmes communs.

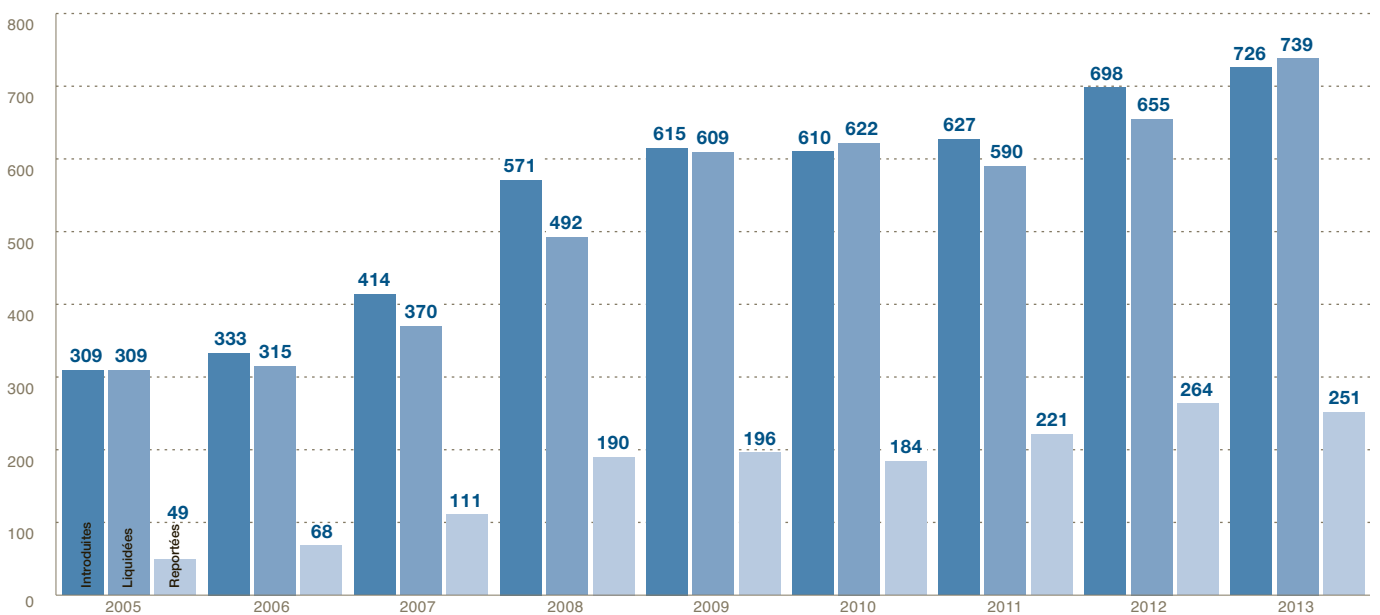
Affaires par langue en 2013



Affaires introduites par langue*



Affaires introduites, liquidées et reportées*

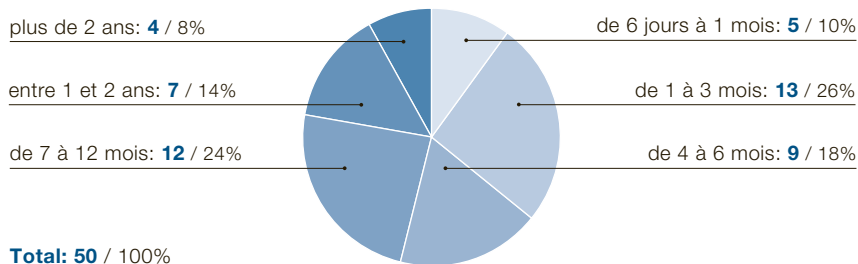


* Contrôles téléphoniques et investigations secrètes exclues

Durée des affaires

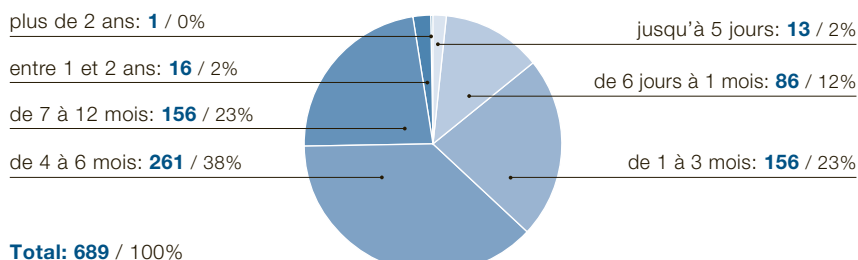
Affaires de la Cour des affaires pénales

	Jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2013
Poursuites pénales	-	4	8	6	10	5	4	37
Disjonctions	-	1	-	-	-	-	-	1
Demandes de révision etc.	-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions ultérieures	-	-	3	2	1	-	-	6
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	1	-	-	-	-	1
Renvois par le Tribunal fédéral	-	-	1	1	1	2	-	5
Total	-	5	13	9	12	7	4	50



Affaires de la Cour des plaintes

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2013
Procédure pénale								
Plaintes et autres demandes	7	44	70	104	64	13	1	303
Demandes de révision etc.	-	1	-	-	-	-	-	1
Décisions sur renvoi du TF	-	-	-	8	4	-	-	12
Total	7	45	70	112	68	13	1	316
Entraide judiciaire internationale								
Plaintes	6	30	84	144	88	2	-	354
Détention en vue d'extradition	-	11	-	1	-	-	-	12
Demandes de révision etc.	-	-	2	-	-	-	-	2
Décisions sur renvoi du TF	-	-	-	4	-	-	-	4
Total	6	41	86	149	88	2	-	372
Droit public								
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	-	-	-	-	1	-	1
Total	13	86	156	261	156	16	1	689



Total général

13 91 169 270 168 23 5 739

Durée moyenne et maximale des affaires

		Liquidées			Affaires reportées		
		Durée moyenne en jours		Durée moyenne en jours		Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours
		pour la décision	pour la confection de la décision écrite	pour le procès	pour la décision	pour la confection de la décision écrite	
Affaires de la Cour des affaires pénales							
	Poursuites pénales	197	45	242	628	191	167 799 ¹
	Disjonctions	18	–	18	18	–	666 1100 ²
	Demandes de révision etc.	–	–	–	–	–	–
	Décisions ultérieures	104	4	108	198	8	–
	Renvois par la Cour des plaintes	49	17	66	49	17	140 140
	Renvois par le Tribunal fédéral	323	20	343	762	184	210 336
Affaires de la Cour des plaintes							
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes			143	737		58 238
	Demandes de révision etc.			13	13		–
	Décisions sur renvoi du TF			161	248		–
Entraide judiciaire internationale	Plaintes			129	446		63 210
	Détention en vue d'extradition			23	97		1 1
	Demandes de révision etc.			34	34		–
	Décisions sur renvoi du TF			148	148		–
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel			409	409		–

¹ Jugé le 29.11.2013 mais pas encore motivé.

² Procédure d'entraide internationale en cours.

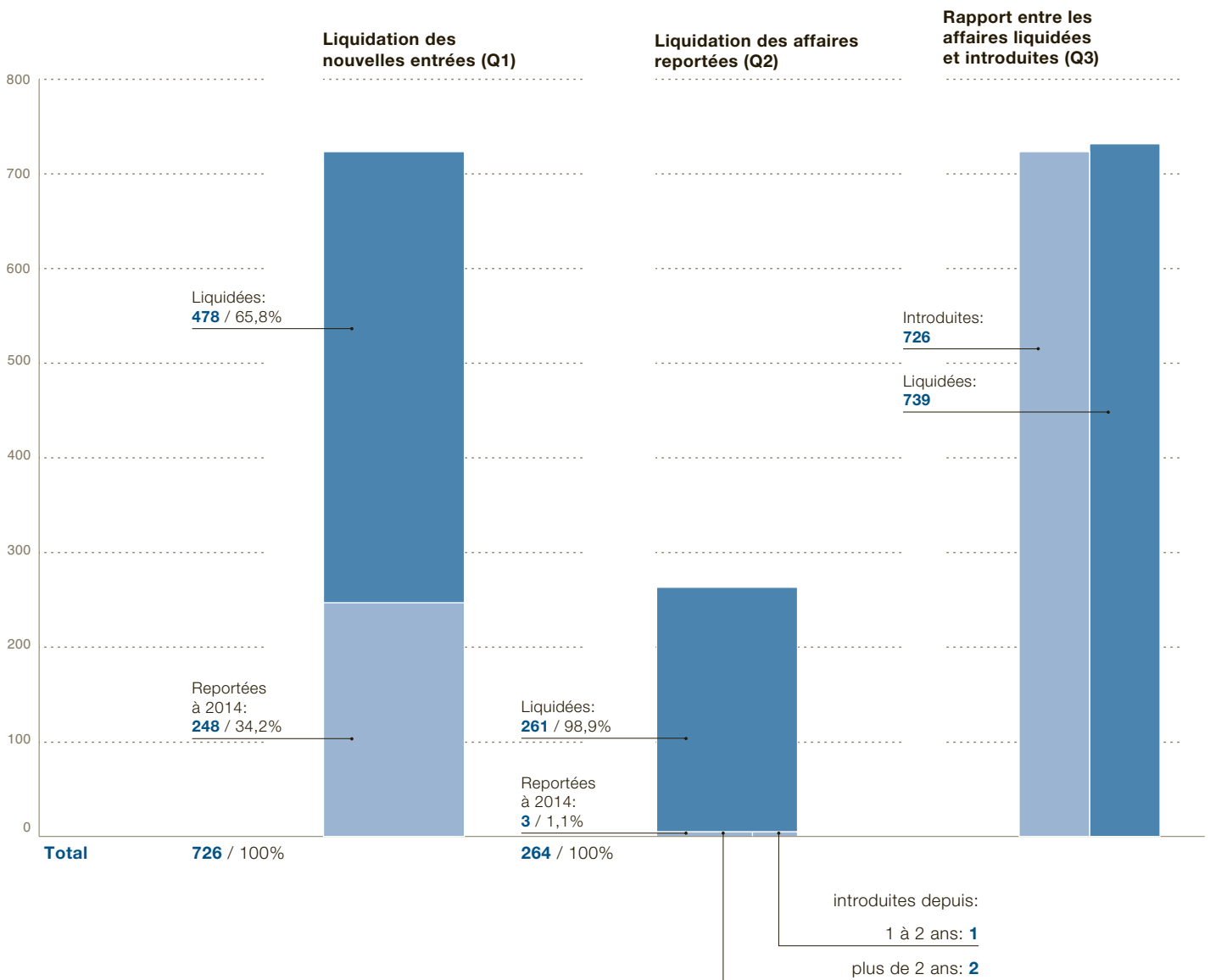
Quotients de liquidation

Liquidation des nouvelles entrées (Q1)

Liquidation des affaires reportées (Q2)

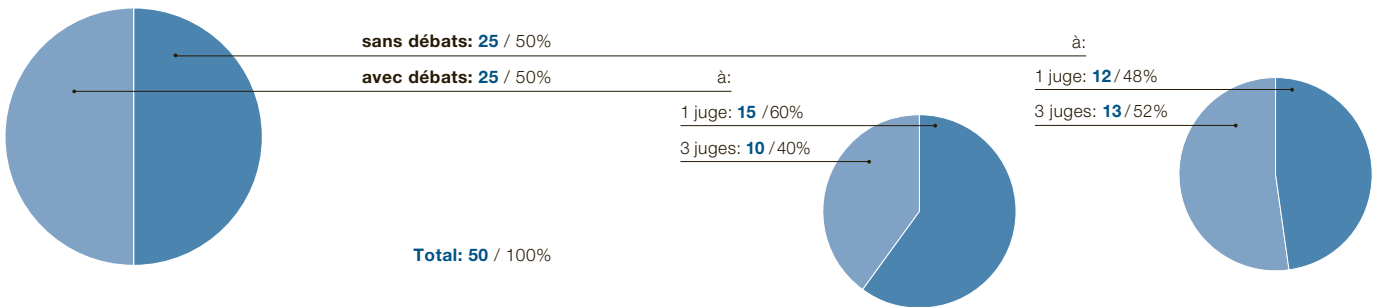
Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)

	Introduites en 2013	dont liquidées en 2013	dont reportées à 2014	Reportées de 2012	dont liquidées en 2013	dont reportées à 2014	Introduites en 2013	Liquidées en 2013
Cour des affaires pénales	43	30 (69,8%)	13 (30,2%)	23	20 (87,0%)	3 (13,0%)	43	50 (116,3%)
Cour des plaintes								
Procédure pénale	298	202 (67,8%)	96 (32,2%)	114	114 (100%)	– (0%)	298	316 (106,0%)
Cour des plaintes								
Entraide judiciaire internationale	385	246 (63,9%)	139 (36,1%)	127	127 (100%)	– (0%)	385	373 (96,9%)
Total	726	478 (65,8%)	248 (34,2%)	264	261 (98,9%)	3 (1,1%)	726	739 (101,8%)



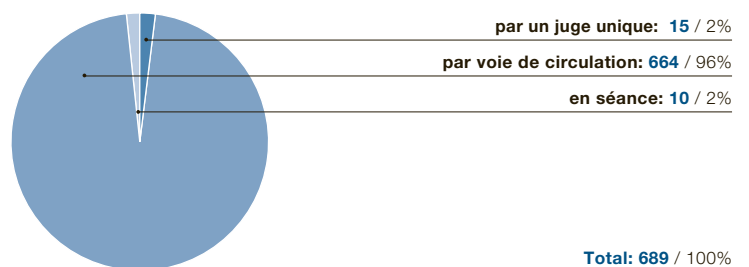
Modes de liquidation (collège de juges / décision)

	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
Affaires de la Cour des affaires pénales				
Poursuites pénales	15	8	10	4
Disjonctions	-	-	1	-
Demandes de révision etc.	-	-	-	-
Décisions ultérieures	-	-	-	6
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	1	-
Renvois par le Tribunal fédéral	-	2	-	3
Total	15	10	12	13



Affaires de la Cour des plaintes

	par un juge unique	3 juges / par voie de circulation	3 juges / en séance
Procédure pénale			
Plaintes et autres demandes	15	282	6
Demandes de révision etc.	-	1	-
Décisions sur renvoi du TF	-	12	-
Total	15	295	6
Entraide judiciaire internationale			
Plaintes	-	350	4
Détention en vue d'extradition	-	12	-
Demandes de révision etc.	-	2	-
Décisions sur renvoi du TF	-	4	-
Total	-	368	4
Droit public			
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	1	-
Total	15	664	10



Répartitions des affaires entre les cours (comparaison sur 5 ans)

	Introduites					Liquidées				
	2009	2010	2011	2012	2013	2009	2010	2011	2012	2013
Cour des affaires pénales										
Poursuites pénales	13	22	28	30	30	25	14	28	32	37
Disjonctions	3	2	1	1	2	2	2	3	1	1
Demandes de révision etc.	–	–	–	2	–	–	–	–	2	–
Décisions ultérieures	1	4	1	10	5	1	2	3	9	6
Renvois par la Cour des plaintes	–	–	–	–	2	–	–	–	–	1
Renvois par le Tribunal fédéral	9	7	4	5	4	12	5	5	5	5
Total	26	35	34	48	43	40	23	39	49	50
Cour des plaintes										
Procédure pénale										
Plaintes et autres demandes	220	262	265	310	289	226	237	240	278	303
Contrôles téléphoniques et investigations secrètes ¹	142	96				142	96			
Demandes de révision etc.	1	3	6	–	1	1	3	6	–	1
Décisions sur renvoi du TF	4	13	1	6	8	24	10	6	2	12
Total	367	374	272	316	298	393	346	252	280	316
Cour des plaintes										
Entraide judiciaire internationale										
Plaintes	337	275	297	307	374	286	326	278	304	354
Détention en vue d'extradition	20	15	15	19	11	22	15	16	17	12
Demandes de révision etc.	3	4	2	4	–	3	4	2	2	2
Décisions sur renvoi du TF	3	3	3	4	–	7	3	3	–	4
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	1	–	4	–	–	–	1	–	3	1
Total	364	297	321	334	385	318	349	299	326	373
Total général	757	706	627	698	726	751	718	590	655	739

¹ Avec l'entrée en vigueur, le 1.1.2011, du nouveau Code de procédure pénale (CPP), la Cour des plaintes n'est plus compétente pour l'approbation des décisions relevant de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et de l'investigation secrète.

Affaires liquidées selon les matières

Affaires de la Cour des affaires pénales

	Poursuites pénales	Disjonctions	Décisions ultérieures	Renvois par la Cour des plaintes	Plaintes et autres demandes	Demandes de révision etc.	Renvois par le Tribunal fédéral	Total
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP	17			1		-	1	19
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP	18			-		-	4	22
Organisation criminelle (art. 260ter CP)	10			-		-	2	12
Financement du terrorisme (art. 260quinquies CP)	-			-		-	-	-
Blanchiment d'argent (art. 305bis CP)	6			-		-	2	8
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305ter CP)	-			-		-	-	-
Corruption (art. 322ter-octies CP)	-			-		-	-	-
Criminalité économique	2			-		-	-	2
Affaires pénales administratives	2	-	-	-		-	-	2
		1	6					7
Total affaires de la Cour des affaires pénales	37	1	6	1		-	5	50

Affaires de la Cour des plaintes

Surveillance/récusation					-	-	-	-
Plaintes					206	1	12	219
Fixation de for					34	-	-	34
Affaires de détention					9	-	-	9
Prolongation de détention					-	-	-	-
Plaintes en relation avec la détention					9	-	-	9
Demande d'indemnisation					2	-	-	2
Levée de scellés					12	-	-	12
Droit pénal administratif					40	-	-	40
Entraide judiciaire internationale					366	2	4	372
Extradition					33	-	-	33
Détention en vue d'extradition					12	-	-	12
Transfèrement					-	-	-	-
Autres actes d'entraide					307	2	4	313
Délégation de la poursuite					3	-	-	3
Exécution des décisions					2	-	-	2
Autre(EIMP)					4	-	-	4
Rapports de service de droit public (rec. TAF)					1	-	-	1
Total affaires des Cours des plaintes					670	3	16	689

Total général

37	1	6	1	670	3	21	739
-----------	----------	----------	----------	------------	----------	-----------	------------